

Ville d'Yverdon-les-Bains : portrait et objectifs

Sommaire et objectifs

Objectif climatique général

Réduction		Adaptation
Territoire	Administration	
2050	2040	Dès maintenant Ville résiliente où il fait bon vivre <i>Protéger la population, les espèces vivantes et les biens face aux changements climatiques</i>
Zéro émission net	Zéro émission net	
2030	2030	
-60% émissions directes -27% émissions indirectes	-60% émissions directes	

Objectifs climatique par périmètre/scope

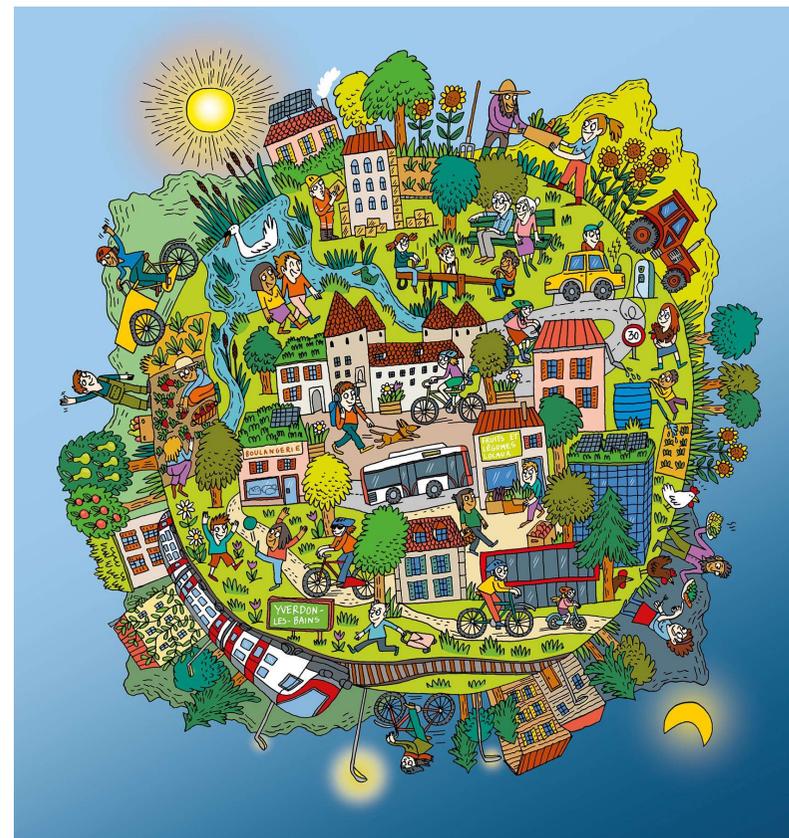
- Scope 1 :
 - o -60% à 2030
 - o Zéro émission net à 2050
- Scope 2 et 3 (pas de distinction) :
 - o -27% à 2030
 - o -75% à 2050

Document fondateur

- [Plan climat 1^{ère} génération – Ville d'Yverdon-les-Bains](#)
www.yverdon-les-bains.ch/planclimat

Mise en œuvre et monitoring

- Monitoring via les indicateurs existants, la mise en place de nouveaux indicateurs ainsi que la réalisation d'un bilan des émissions à intervalle régulier
- Volonté d'un monitoring conjoint avec cité de l'énergie



Politique climatique de la Ville d'Yverdon-les-Bains

Les constats des expert·es scientifiques sont unanimes : sans action immédiate, les changements climatiques ne feront que s'intensifier et dérègleront irréversiblement nos écosystèmes et nos sociétés. Sous nos latitudes, les événements extrêmes tels qu'anticipés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) commencent d'ores et déjà à se manifester. Entre inondations records durant l'été 2021 puis sécheresses et canicules à répétition en 2022, les changements deviennent de plus en plus concrets dans notre région.

Afin de répondre à son échelle aux défis que représentent les dérèglements de notre écosystème, et sur invitation du Conseil communal qui a décrété l'urgence climatique en décembre 2019, la Ville d'Yverdon-les-Bains s'est dotée d'un **Plan climat de 1^{ère} génération**. Ce document a pour but de renforcer la prise en compte des défis climatiques dans l'action communale. Destiné à s'adapter à l'évolution des connaissances, il constitue le **premier jalon d'un processus itératif, dont les objectifs sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que le renforcement de la résilience du territoire yverdonnois**.

La Municipalité prend l'engagement de réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables au territoire yverdonnois de 60% d'ici à 2030 et de viser le zéro émission net pour 2050. En outre, dans une optique d'exemplarité et afin de stimuler la responsabilité de chacun·e, la Municipalité affirme son ambition d'atteindre le zéro net émission d'ici 2040 pour l'administration communale, soit 10 ans plus tôt que pour le territoire.

Il faut souligner que la Ville d'Yverdon-les-Bains s'est investie avec force et de longue date en faveur de la durabilité. Au début des années 2000, elle se dotait d'un Agenda 21. Dans une perspective d'amélioration continue, elle obtenait en 2010 sa première certification Cité de l'Energie, permettant ainsi de renforcer activement sa politique énergétique et climatique. En 2020, elle adoptait sa Stratégie de durabilité à l'horizon 2030 – Agenda 2030, articulée autour de 8 grandes thématiques, dont le climat. Une ambitieuse stratégie de végétalisation ou encore des actions en faveur de la mobilité durable confirment sa détermination. Le Plan climat de 1^{ère} génération s'inscrit ainsi dans cette dynamique, au cœur du Programme de législature de la Municipalité 2021-2026, et propose une boussole commune pour guider avec plus d'exigences encore l'action de la Ville en faveur du climat.

Si les Villes et les Communes ont un rôle crucial à jouer et de multiples leviers pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques, elles ne peuvent y parvenir seules. Chaque actrice et acteur du territoire se doit de faire sa part: habitant·es, entreprises, associations. L'accompagnement au changement représente l'un des domaines d'action retenus pour le Plan climat.

Stratégies et activités

Documentation sur la stratégie et les mesures	Scope	Engagement	
Plan climat yverdonnois de 1 ^{ère} génération, janvier 2023 (https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/y/b/Durabilite/pdf/YLB_PlanClimat.pdf)	1, 2, 3	Définition des objectifs et des actions	2023
Bilans carbone, 2022 (https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/y/b/Durabilite/pdf/YLB_PlanClimat_Annexe3_BilanCarbone.pdf)	1, 2, 3	Cité de l'énergie	Pourcentage : 81.8% (recertification en cours, 2023)
Stratégie de végétalisation (https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/y/b/Travaux-Environnement/pdf/L-arbre-au-centre.pdf)		Urgence climatique par le Conseil communal	2019
Stratégie de durabilité à l'horizon 2030 – Agenda 2030, 2020 (www.yverdon-les-bains.ch/durable)			
Plan directeur des énergies, 2016 (https://www.yverdon-energies.ch/planification-energetique/)			
Rapport du Conseil citoyen, 2022 (https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/y/b/Durabilite/pdf/YLB_PlanClimat_Annexe1_RapportConseilCitoyen.pdf)			
Rapport de réponse aux propositions du Conseil citoyen, 2022 (https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/y/b/Durabilite/pdf/YLB_PlanClimat_Annexe2_ReponsesAuRapportConseilCitoyen.pdf)			

Secteurs

Secteurs		Objectifs et mesures phares pour l'administration municipale (pour les autres mesures, se référer au document)	Objectifs et mesures phares dans la ville / le territoire municipal (pour les autres mesures, se référer au document)
	Chaleur	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Part chaudière à mazout : 0% en 2040 ➤ Part bâtiments assainis : 100% 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Part énergie renouvelable pour le chauffage : 100% à 2050 - Définir un cadre réglementaire permettant de sortir des combustibles fossiles (mazout, gaz naturel)
	Electricité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Toitures combinées (végétalisée + panneaux solaires) : 100% du potentiel exploité à 2040 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Part énergie renouvelable pour l'électricité : 100% à 2050
	Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consommation de carburant fossile : 0L à 2040 - Décarboner la flotte de véhicules communaux - Mise à jour du Plan de mobilité de l'administration afin d'y inclure des mesures plus fortes en faveur du climat 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Part modale TIM : 20% à 2050 ➤ Part modale MD : 20% à 2050 ➤ Part modale TP : 60% à 2050 - Mettre en œuvre la stratégie visant à réduire les vitesses de circulation et favoriser la cohabitation entre les modes (afin de limiter les nuisances sonores et valoriser l'espace public) - Rendre attractive la mobilité douce (assurer la continuité et la qualité des réseaux cyclables et piétonniers, sécuriser, favoriser, les infrastructures associées : stationnement, équipement, etc.) - Mettre en place une campagne et des mesures de promotion/sensibilisation à la mobilité douce - Rendre attractif les TP pour toutes et tous (homogénéisation, accessibilité, fréquence) et les rendre plus abordables (subventions ciblées)
	Compensation des émissions négatives		
	Agriculture		<p>Pas encore d'objectif mais volonté de travailler sur la thématique dans les versions futures du Plan climat au vue de son impact sur l'environnement mais aussi son potentiel positif de captation.</p> <p><i>Quelques mesures sous le domaine d'action Consommation ont des influences sur l'agriculture locale.</i></p>
	Consommation	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et offrir une alimentation moins carnée, de qualité, locale, voire végétarienne, dans la restauration collective et les apéritifs de la Ville 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir les habitudes de consommation tournées vers l'essentiel ➤ Réduire drastiquement les émissions indirectes induites par les habitudes alimentaires de la population yverdonnoise - Promouvoir une alimentation de qualité, saine, variée, de saison et locale auprès de la population - Mettre en place des sensibilisations sur une consommation de qualité et raisonnée - Mettre en place un système de monitoring de la consommation

	Industrie	-	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un programme de subventions climat pour les entreprises - Obliger la mise en place d'un plan de mobilité d'entreprise via inscription au RPGA pour toute nouvelle construction - Soutenir activement la mise en place de plans de mobilité pour les entreprises déjà établies - Favoriser le co-voiturage au sein des entreprises (plan de mobilité (inter)entreprises) - Créer et mettre en place le second paquet de mesures pour l'efficacité énergétique dans les PME
	Aérien/fluvial		
	<u>Adaptation</u> : Santé et protection de la population		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maîtrise des situations d'urgence - Garantir l'actualisation régulière des cartes de dangers naturels et des plans d'action associés, en fonction de l'évolution des scénarios climatiques - Mise en réseau des espaces publics renforçant les îlots de fraîcheur et la mobilité douce
	<u>Adaptation</u> : Ressources naturelles et biodiversité		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Indice de végétalisation : 40% à 2050 - Garantir la mise en œuvre rapide du <i>Plan directeur nature</i> - Garantir la mise en œuvre rapide de la <i>Stratégie de végétalisation</i> et du plan canopée associé - Privilégier autant que possible les essences végétales en fonction de leur capacité d'adaptation aux futures conditions climatiques

Marche à suivre pour remplir le formulaire

Généralités

- La rubrique 1 «Sommaire et objectif» sert d'introduction avec présentation succincte et liens.
- La rubrique 2 «Politique climatique de la ville xxx» peut être remplie de façon plus flexible: il s'agit pour la ville de résumer ici les objectifs de sa politique climatique et les mesures qui la concrétise.
- La rubrique 3 « Stratégie et activités » répertorie les liens vers les pages web présentant la stratégie et les mesures de la ville et présente le positionnement de la ville par rapport à certaines questions clés.
- La rubrique 4 «Secteurs» est un tableau qui présente les secteurs dans lesquels la ville s'engage en priorité. Il s'agit ici de documenter ses principaux objectifs et/ou activités et d'indiquer, si possible, une à deux mesures importantes dans chaque secteur. Il est aussi utile d'indiquer les secteurs dans lesquels la ville n'a fixé aucun objectif et n'envisage pas d'activité. Ce tableau vise simplement à identifier où se situent les villes en termes de politique climatique (les informations ne seront pas utilisées pour effectuer un benchmarking).

Émissions directes vs. indirectes: un scope, c'est quoi ?

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre se mesure en fonction de différents «scopes», soit le périmètre des différentes typologies d'émissions:

Scope 1

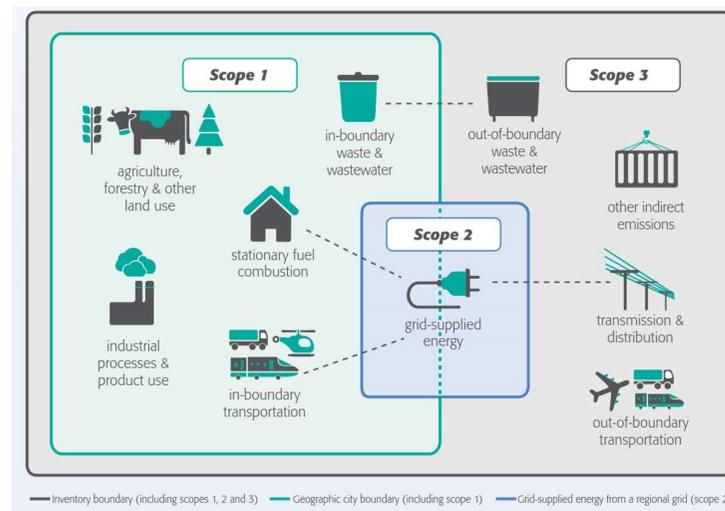
Émissions territoriales directes générées sur le site de production à l'intérieur du périmètre de bilan (campagne, ville, site)

Scope 2

Émissions indirectes liées à la production de l'énergie distribuée par réseau sur le site de consommation (p. ex. courant charbonnier importé ou fourni sur site; chaleur urbaine, etc.)

Scope 3

Autres émissions indirectes (activités amont ou aval, p. ex. émissions liées à la fabrication et à l'élimination des biens de consommation utilisés, matériaux et systèmes énergétiques)



Source: Secrétariat de la Société à 2000 watts: Villes climatiquement neutres, comparatif des objectifs zéro net, version 1.0, 12.08.2020